



---

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
Deuxième session de 2024  
Nairobi, 4–6 décembre 2024  
Point 13 de l'ordre du jour provisoire\***

**[Titre du point de l'ordre du jour]**

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations  
issues du rapport 2022 du Corps commun d'inspection  
sur les conclusions de son examen de la gestion  
et de l'administration d'ONU-Habitat\*\***

**Rapport de la Directrice exécutive**

**I. Introduction**

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) est le seul organe de contrôle externe indépendant du système des Nations Unies. Il est chargé d'effectuer des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système, ainsi que des examens de la gestion et de l'administration des différentes organisations. En 2021–2022, il a procédé à un examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, couvrant quatre domaines :
  - a) Réforme de la gouvernance ;
  - b) Restructuration et gestion organisationnelles ;
  - c) Gestion financière ;
  - d) Contrôle et évaluation.
2. Les inspecteurs et inspectrices du CCI ont constaté que la réforme de la gouvernance avait permis d'intensifier la collaboration avec les organes directeurs d'ONU-Habitat, en particulier le Conseil exécutif, et d'améliorer le contrôle et l'application du principe de responsabilité.
3. Le rapport d'examen correspondant (JIU/REP/2022/1) contenait huit recommandations officielles et 24 recommandations informelles visant à améliorer l'efficacité et la viabilité globales d'ONU-Habitat. Sur les huit recommandations officielles, une était adressée à l'Assemblée d'ONU-Habitat, deux au Conseil exécutif, quatre à la Directrice exécutive et une au Secrétaire général.

---

\* HSP/EB.2024/14.

\*\* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

4. Le rapport a été présenté au Conseil exécutif, à sa deuxième session de 2022, par le CCI. Dans sa décision 2022/5, le Conseil exécutif a pris note du rapport du CCI et a prié la Directrice exécutive de lui faire rapport, à sa deuxième ou troisième session de chaque année, sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations.

5. Par la suite, à la troisième session de 2023, la Directrice exécutive a présenté au Conseil exécutif le premier bilan de la mise en œuvre des recommandations du CCI, dont le Conseil a pris note au paragraphe 4 de sa décision 2023/4.

## **II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations**

6. Le tableau commençant à la page 3 indique l'état d'application des recommandations officielles et informelles issues de l'examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat. Au 10 septembre 2024, sur les huit recommandations officielles, une n'avait pas été acceptée, six (86 %) avaient été appliquées et une (14 %) était en cours d'application. Sur les 24 recommandations informelles, 16 (69,5 %) avaient été appliquées, 7 (30,5 %) étaient en cours d'application et une n'avait pas été acceptée. Il est prévu que toutes les recommandations acceptées soient mises en œuvre dans le délai de trois ans fixé par le CCI.

## **III. Décision proposée**

7. Dans le cadre de son mandat, à savoir renforcer la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacité d'ONU-Habitat et veiller à l'application des recommandations formulées dans les rapports des organes de contrôle, le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du présent rapport et recommander des mesures visant à améliorer encore l'application des recommandations du CCI et d'autres recommandations issues d'autres évaluations d'ONU-Habitat.

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d’inspection sur l’examen de la gestion et de l’administration d’ONU-Habitat**

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d’acceptation</i>	<i>État d’application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d’application</i>	<i>Observations</i>
<i>Recommandations officielles</i>						
Rec. 1	L’Assemblée d’ONU-Habitat devrait envisager de modifier son règlement intérieur, conformément à l’article 71, de manière à préciser davantage les rôles et responsabilités de chacun des organes de gouvernance d’ONU-Habitat. Un amendement à cet effet devrait être adopté au plus tard à la fin de 2024.	Non acceptée	—	—	—	Dans sa décision 2/5, l’Assemblée d’ONU-Habitat a pris note du rapport du CCI sur l’examen de la gestion et de l’administration d’ONU-Habitat et a également pris note du fait que la structure de gouvernance actuelle d’ONU-Habitat n’avait été mise en place qu’en 2019 et qu’il fallait un délai supplémentaire suffisant pour qu’elle porte ses fruits et pour pouvoir mener efficacement toute évaluation d’éventuelles réformes structurelles.
Rec. 2	Le Conseil exécutif d’ONU-Habitat devrait approuver un budget réaliste pour le fonds de ressources non préaffectées de la Fondation, auquel les États Membres devraient envisager d’apporter des contributions suffisantes pour permettre à ONU-Habitat de poursuivre de manière cohérente et pérenne ses travaux normatifs essentiels, conformément à son mandat.	Acceptée	Appliquée	Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité	Mars 2023	Après avoir consulté le Contrôleur de l’ONU et les États Membres, la Directrice exécutive a proposé un budget réaliste. Ce budget a été établi en fonction des ressources disponibles, avec des plafonds fixes de 3 millions de dollars pour le fonds de ressources non préaffectées de la Fondation et de 10 millions de dollars pour les dépenses d’appui au programme. Le Conseil exécutif a approuvé ces plafonds et des lettres sont adressées périodiquement aux États Membres pour leur demander d’apporter un financement suffisant.  En outre, à sa deuxième session de 2022, le Conseil exécutif s’est félicité des efforts déployés par ONU-Habitat pour identifier des sources de financement novatrices. À sa première session de 2023, le Conseil exécutif a accueilli avec satisfaction le rapport d’ONU-Habitat sur la modulation des ressources, avec un plafond de 12 millions de dollars, et prié la Directrice

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Observations</i>
Rec. 3	Le Conseil exécutif d'ONU-Habitat devrait établir un barème indicatif des contributions volontaires au fonds de ressources non préaffectées de la Fondation au plus tard fin 2023.	Acceptée	Appliquée	Conseil exécutif	Déc. 2023	<p>exécutive de lui faire rapport sur le dispositif de modulation des ressources à sa première session de 2024.</p> <p>Le barème indicatif des contributions volontaires a été arrêté et des lettres ont été envoyées aux États Membres. Par ailleurs, à sa première session de 2023, le Conseil exécutif a prié le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives de continuer d'examiner le budget général de la Fondation pour l'habitat et les établissements humains pour 2024.</p>
Rec. 4	La Directrice exécutive devrait entreprendre les activités financées au moyen du fonds de ressources non préaffectées de la Fondation en fonction des ressources disponibles et ne devrait envisager de nouvelles activités que lorsque des contributions suffisantes auront été versées.	Acceptée	Appliquée	Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité	Déc. 2023	<p>ONU-Habitat a présenté le programme de travail et le budget au groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, qui comportent des limites claires établies dans le cadre du budget de 3 millions de dollars pour l'exécution d'activités financées au moyen du fonds de ressources non préaffectées.</p>
Rec. 5	Au plus tard fin 2023, la Directrice exécutive devrait établir un registre des risques institutionnels précisant les responsables du suivi et les plans d'action pour chaque risque, afin de faire en sorte que les risques critiques auxquels ONU-Habitat fait face soient soumis à un suivi régulier et que les mesures nécessaires soient prises.	Acceptée	Appliquée	Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité	Déc. 2023	<p>Les risques sont désormais recensés au niveau des projets par l'intermédiaire du Comité d'examen des programmes, dont les moyens seront renforcés.</p> <p>À l'heure actuelle, la fonction de surveillance et de contrôle interne est assurée par le Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité. ONU-Habitat dispose d'un registre des risques institutionnels qui a été approuvé le 30 octobre 2023. Ce registre et le guide de gestion des risques garantiront que les risques critiques auxquels ONU-Habitat fait face font l'objet d'un suivi régulier et que les mesures nécessaires sont prises.</p>

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Observations</i>
Rec. 6	Compte tenu des contraintes financières et de la situation en matière de dotation en effectifs que connaît actuellement le secrétariat d'ONU-Habitat, la Directrice exécutive devrait de toute urgence mettre en œuvre les recommandations des auditeurs encore non appliquées.	Acceptée	En cours	Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité	Déc. 2024	La Directrice exécutive d'ONU-Habitat maintient comme priorité la mise en œuvre des recommandations des auditeurs non appliquées. En 2024, 80 % des recommandations des auditeurs non appliquées depuis plus d'un an ont été classées.
Rec. 7	La Directrice exécutive devrait de toute urgence discuter de la situation actuelle en matière de finances et de ressources humaines avec le Secrétaire général et demander qu'un appui fonctionnel et un régime spécial soient accordés sans contrepartie à ONU-Habitat, jusqu'à ce que la situation financière du fonds de ressources non préaffectées de la Fondation redevienne stable.	Acceptée	Appliquée	Bureau de la Directrice exécutive	Déc. 2024	Cette recommandation a été appliquée, comme l'a indiqué le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité dans sa réponse au CCI.
Rec. 8	Le Secrétaire général devrait, à titre prioritaire, s'intéresser aux difficultés rencontrées par ONU-Habitat en matière de finances et de ressources humaines, examiner à nouveau l'aptitude de cette entité à s'acquitter de son mandat et envisager des moyens d'améliorer sa viabilité et sa pérennité.	Acceptée	Appliquée	—	—	Les difficultés rencontrées par ONU-Habitat en matière de finances et de ressources humaines ont été examinées et six nouveaux postes ont été inscrits au budget ordinaire.
<i>Recommandations informelles</i>						
Rec. 1	Le Bureau du Conseil exécutif et le Bureau du Comité des représentants permanents devraient envisager d'organiser régulièrement des réunions conjointes, par exemple chaque semestre, de manière à ne pas surcharger le secrétariat, éviter les chevauchements et améliorer l'harmonisation entre les deux organes (voir le par. 43).	Acceptée	Appliquée	Secrétaire des organes directeurs	Déc. 2023	Des réunions sont tenues régulièrement.

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Observations</i>
Rec. 2	Les inspecteurs et inspectrices recommandent que la Directrice exécutive enrichisse encore le programme d'initiation organisé périodiquement à l'intention des délégations afin que tou(te)s les représentant(e)s des États Membres puissent acquérir et entretenir un niveau similaire de compréhension et de connaissance d'ONU-Habitat, et de promouvoir la participation active de toutes les délégations.	Acceptée	Appliquée	Secrétaire des organes directeurs	Déc. 2023	Au début de chaque année civile, un programme d'orientation est dispensé aux délégations afin de les aider à comprendre le fonctionnement et les travaux d'ONU-Habitat.
Rec. 3	Les inspecteurs et inspectrices conviennent que les organes directeurs produisent beaucoup de documents d'avant-session. Le nombre de documents que le secrétariat arrive à établir avec les ressources modiques actuellement disponibles est louable. Toutefois, la décision du Conseil exécutif prévaut à ce sujet. Si cela n'a pas déjà été fait, la Directrice exécutive devrait envisager de fixer un nombre de mots maximal pour les documents d'avant-session.	Acceptée	Appliquée	Secrétaire des organes directeurs	Déc. 2023	La documentation d'avant-session est conforme aux décisions du Conseil exécutif.
Rec. 4	Les inspecteurs et inspectrices sont d'avis que le Conseil exécutif devrait également classer par ordre de priorité et alléger ses demandes de rapports au secrétariat, afin d'améliorer l'efficacité de ce dernier. Il pourrait, par exemple, envisager de limiter le nombre de rapports annuels exigés sur les activités d'ONU-Habitat en raison du court délai laissé pour l'élaboration de la documentation entre les sessions du Conseil exécutif et des coûts correspondants, notamment pour les services d'édition et de traduction.	Acceptée	Appliquée	Conseil exécutif	Déc. 2023	Les rapports à l'intention du Conseil exécutif sont classés par ordre de priorité et allégés.

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Observations</i>
Rec. 5	Les inspecteurs et inspectrices proposent que le Conseil exécutif allège les points de l'ordre du jour et les classe par ordre de priorité afin que seules les questions qu'il doit traiter d'urgence soient abordées dans les deux ou trois jours prévus pour chaque session, sans que la qualité des débats soit compromise et en veillant à ce que les décisions soient prises dans les meilleurs délais.	Acceptée	Appliquée	Conseil exécutif	Déc. 2023	Les ordres du jour des réunions du Conseil exécutif sont recommandés par le Bureau du Conseil exécutif et approuvés par le Conseil exécutif.
<i>Gestion financière</i>						
Rec. 6	La Directrice exécutive devrait continuer d'établir un budget plus réaliste, en se fondant sur les revenus réels de ces dernières années et en rationalisant davantage les coûts.	Acceptée	Appliquée	Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité	Déc. 2023	Le programme de travail et le budget pour 2024 ont été établis sur la base des revenus projetés.
Rec. 7	Les inspecteurs et inspectrices sont d'avis que davantage d'États Membres devraient envisager de contribuer au fonds de ressources non préaffectées de la Fondation, qui est essentiel pour gérer l'organisation, garantir sa présence à l'échelle internationale dans le domaine normatif et éviter une approche tributaire des projets.	Acceptée	En cours	Conseil exécutif	Déc. 2024	Idee acceptée Progrès notables en cours
Rec. 8	Les inspecteurs et inspectrices jugent essentiel d'élargir encore la base des contributions des États Membres et d'améliorer la prévisibilité du financement du fonds de ressources non préaffectées de la Fondation pour permettre à ONU-Habitat de s'acquitter de son mandat et de réaliser les objectifs inscrits dans le plan stratégique pour la période 2020–2025.	Acceptée	Appliquée	Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité	Déc. 2024	ONU-Habitat continue d'élargir sa base de donateurs. En 2023, 30 États Membres, soit un nombre record de donateurs, ont versé des contributions au fonds de ressources non préaffectées de la Fondation. À titre de comparaison, 20 États membres ont versé de telles contributions en 2020.

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Observations</i>
Rec. 9	Le fonds de ressources non préaffectées de la Fondation étant une source essentielle de financement pour les travaux normatifs d'ONU-Habitat, les inspecteurs et inspectrices sont d'avis que le secrétariat devrait donner aux États Membres des informations utiles et concises pour leur permettre de comprendre tous les aspects du financement, y compris les conséquences d'un éventuel déficit du fonds, par exemple en dressant la liste des travaux normatifs et des produits qui ne pourront pas être exécutés si les ressources non préaffectées sont insuffisantes.	Acceptée	Appliquée	Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité	Déc. 2024	Des informations sont communiquées aux États Membres lors des différentes réunions et appréciées de ces derniers.
<i>Restructuration et gestion organisationnelles</i>						
Rec. 10	Les inspecteurs et inspectrices appellent de nouveau les États Membres à améliorer la situation financière de l'organisation au moyen de contributions non préaffectées afin qu'elle puisse œuvrer de manière plus stable et plus durable à l'accomplissement de son mandat.	Acceptée	En cours	Conseil exécutif	Déc. 2024	Progrès en cours
Rec. 11	Pour faire suite à la mise en place de la nouvelle politique et du cadre ainsi qu'à la mise à jour du manuel de gestion axée sur les résultats effectuée par le secrétariat en 2021, il est recommandé d'organiser une remise à niveau des compétences en matière de gestion axée sur les résultats.	Acceptée	En cours	Division des relations extérieures, de la stratégie, des connaissances et de l'innovation	Déc. 2024	Des réunions concernant la gestion axée sur les résultats sont tenues régulièrement au siège d'ONU-Habitat et dans les bureaux régionaux. En juillet 2023, le personnel du Bureau régional pour les États arabes a été formé à la gestion axée sur les résultats. En 2024, trois formations ont été organisées pour le Bureau d'Afrique de l'Ouest, le Mozambique et le siège. La formation pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est est prévue pour le dernier trimestre de 2024. Le personnel du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et



<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Observations</i>
Rec. 12	Compte tenu du rôle du Conseil exécutif, à savoir conseiller la Directrice exécutive, les inspecteurs et inspectrices sont d'avis qu'il devrait être présidé par un(e) fonctionnaire de haut rang autre que la Directrice exécutive.	Non acceptée	—	—	—	du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique devrait être formé en 2025.  Le Conseil exécutif est un organe consultatif et décisionnel. Le Comité de gestion du Programme, dont le rôle est de conseiller, est présidé par le Directeur exécutif adjoint.
Rec. 13	Les inspecteurs et inspectrices sont d'avis que la Directrice exécutive devrait améliorer la coordination et la coopération internes, par exemple en recueillant au moyen d'enquêtes périodiques les avis des membres du personnel qui travaillent dans les régions et les pays.	Acceptée	En cours	Directrice exécutive	Déc. 2024	Des enquêtes auprès du personnel et des séances de questions-réponses à l'occasion de réunions-débats sont menées pour recueillir les vues des fonctionnaires.
Rec. 14	La Directrice exécutive est invitée à recruter des candidat(e)s qualifié(e)s originaires de pays sous-représentés ou non représentés dès que possible, afin d'équilibrer davantage la diversité géographique au sein du personnel.	Acceptée	Appliquée	Directrice exécutive	Déc. 2024	L'organe central de contrôle compétent examine les recrutements et conseille la Directrice exécutive sur ces questions. En outre, des mécanismes de suivi détaillés utilisant le tableau de bord de gestion et les dossiers des ressources humaines permettent de contrôler et de mettre à jour les données utiles à la Directrice exécutive pour la prise de décisions. En 2023, des progrès ont été réalisés dans l'instauration d'une meilleure représentation géographique pour tous les postes en tirant le meilleur parti des postes vacants. Cette conclusion a été dégagée en comparant le pourcentage de fonctionnaires en fonction des groupes régionaux (tels que définis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour les élections) à la fin de 2023 par rapport à la fin de 2022. Classement : % du groupe régional le plus représenté en 2023 < % du groupe régional le plus

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Observations</i>
Rec. 15	Les inspecteurs et inspectrices saluent les mesures prises par la Directrice exécutive pour assurer la parité des sexes aux classes P-5 et D-1 et recommandent la poursuite de cette action.	Acceptée	En cours	Directrice exécutive	Déc. 2024	représenté en 2022. La parité des sexes au sein d'ONU-Habitat s'améliore de façon constante et notable.
Rec. 16	Les inspecteurs et inspectrices sont d'avis qu'un système de rotation du personnel devrait être préconisé, compte tenu de la priorité donnée par ONU-Habitat à l'équilibre et au lien entre ses travaux normatifs et ses activités opérationnelles, tout comme ses efforts de mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.	Acceptée	Appliquée	Directrice exécutive	Déc. 2023	Le (la) Chef(fe) du Bureau de la Directrice exécutive a quitté le Bureau régional pour les États arabes pour occuper un nouveau poste au premier semestre de 2023.
Rec. 17	La Directrice exécutive devrait remédier à ce qui est perçu par le personnel comme un manque de cohérence et de transparence dans la gestion des ressources humaines en faisant preuve du plus haut degré de conformité, de transparence et de communication dans la gestion des ressources humaines, notamment lors des procédures de recrutement et de promotion, pour éviter de donner l'impression d'un manque d'équité ainsi que des motifs de frustration et de rumeurs.	Acceptée	En cours	Bureau de la Directrice exécutive	Déc. 2024	Les modalités de promotion et de recrutement suivent les instructions administratives émanant du Secrétariat de l'ONU. En outre, le personnel est régulièrement informé des questions relatives aux ressources humaines dans le cadre de réunions générales et des bulletins d'information hebdomadaires envoyés à l'ensemble des fonctionnaires pour les aviser de tous les postes vacants au sein de l'organisation.
Rec. 18	Compte tenu de l'état du financement d'ONU-Habitat, qui fonctionne avec approximativement 90 % de ressources préaffectées, les inspecteurs et inspectrices recommandent que la Directrice exécutive discute de la durée	Acceptée	Appliquée	Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité, Bureau de la Directrice exécutive	Déc. 2024	Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a confirmé que la durée des contrats de consultant(e) doit être conforme à la politique du Secrétariat de l'ONU, c'est-à-dire ne pas dépasser 24 mois au cours d'une période de 36 mois.

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Observations</i>
	des contrats des consultant(e)s avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité du Secrétariat de l'ONU.					
Rec. 19	Les inspecteurs et inspectrices invitent la Directrice exécutive à élaborer une stratégie de gestion des connaissances qui assure une gestion des connaissances systématique adaptée à l'organisation et à former les membres du personnel en conséquence.	Acceptée	En cours	Division des relations extérieures, de la stratégie, des connaissances et de l'innovation	Déc. 2025	Une stratégie de gestion des connaissances est en place et sera mise à jour à la lumière de la nouvelle structure organisationnelle d'ONU-Habitat.
Rec. 20	La performance de chaque prestataire de services, en particulier l'Office des Nations Unies à Nairobi, doit être suivie de près et le choix d'un prestataire de services entre l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets devrait reposer sur des critères bien définis pour garantir la transparence et éviter toute confusion.	Acceptée	Appliquée	Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité	Déc. 2024	ONU-Habitat fait appel aux prestataires de services les mieux adaptés aux besoins, dans le respect des règles du Secrétariat de l'ONU. La performance de l'Office des Nations Unies à Nairobi est évaluée en fonction des rapports qu'il présente sur les indicateurs clefs de performance et par le biais du Comité des services communs. Le recours au Programme des Nations Unies pour le développement ou au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dépend en grande partie de la présence de l'un ou de l'autre à l'endroit concerné.
<i>Contrôle et évaluation</i>						
Rec. 21	Le Bureau des services de contrôle interne, en tant qu'organe indépendant, devrait présenter ses rapports au Conseil exécutif.	Acceptée	Appliquée	Secrétaire des organes directeurs	Déc. 2024	Le Bureau des services de contrôle interne fera rapport au Conseil exécutif. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne a fait rapport au Conseil exécutif à sa troisième session de 2023. Le Corps commun d'inspection a fait rapport au Conseil exécutif à sa deuxième session de 2022.
Rec. 22	Les inspecteurs et inspectrices invitent la Directrice exécutive à mettre à jour l'état d'acceptation et d'application des	Acceptée	Appliquée	Groupe de l'évaluation indépendante	Continu	Le système de suivi en ligne du CCI est constamment mis à jour.

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Observations</i>
	recommandations du Corps commun d'inspection dans le système de suivi en ligne de ce dernier.					
Rec. 23	Les inspecteurs et inspectrices recommandent que la politique d'évaluation [d'ONU-Habitat, adoptée en 2013] soit revue et actualisée, notamment pour tenir compte des dernières modifications apportées à la structure de gouvernance et au secrétariat.	Acceptée	Appliquée	Groupe de l'évaluation indépendante	Déc. 2023	La politique d'évaluation d'ONU-Habitat pour 2024 a été élaborée par le Groupe de l'évaluation indépendante. Elle a été approuvée par le Comité de gestion du programme d'ONU-Habitat en mars 2024. Elle est publiée sur le site Web d'ONU-Habitat ( <a href="http://www.unhabitat.org/evaluation">www.unhabitat.org/evaluation</a> ).
Rec. 24	Les inspecteurs et inspectrices recommandent que le Groupe de l'évaluation indépendante présente directement ses rapports périodiques au Conseil exécutif.	Acceptée	Appliquée	Directrice exécutive/Directrice exécutive adjointe	Déc. 2024	Le Groupe de l'évaluation indépendante a commencé à faire rapport au Conseil exécutif à sa troisième session de 2023 et cette pratique doit se poursuivre.